



## Le mot du Maire

# Espace public : le service de fourrière automobile créé cet été

À juste titre, certains de nos concitoyens s'étonnent que des véhicules, généralement en mauvais état, soient abandonnés sur la voie publique par leur propriétaire et y demeurent de manière permanente.

Ces voitures - en moyenne 5 par an - bloquent des places de stationnement, rares dans quelques secteurs de la ville, et se transforment presque invariablement en épaves du fait de l'usure du temps, du vol de pièces et de dégradations. Ils peuvent parfois même constituer un facteur de risque pour les riverains et les passants.

Jusqu'à présent notre collectivité ne disposait d'aucun moyen légal pour enlever ces véhicules. Certes les policiers municipaux étaient fondés à avertir et verbaliser pour stationnement abusif mais, dans l'hypothèse d'un propriétaire impossible à joindre ou de mauvaise foi, le véhicule abandonné restait dans l'espace public. En effet, en l'absence d'accord du propriétaire, évacuer d'office une voiture en infraction est assimilable à un vol.

Devant ce constat la ville a décidé de se doter de l'outil nécessaire pour traiter ce problème : une fourrière automobile !

Créer et faire fonctionner une fourrière en régie aurait été trop coûteux pour la collectivité. C'est pourquoi nous avons lancé une procédure de délégation de service public. À l'issue de cette procédure, longue par nature et inédite pour notre ville, nous avons retenu la candidature d'une entreprise de remorquage agréée, localisée à Muret.

Quel sera son fonctionnement ? Dans un premier temps la police municipale signifiera au propriétaire les avertissements réglementaires. S'il n'obtempère pas, le véhicule sera enlevé, expertisé et stocké par la fourrière. Celle-ci se retournera ensuite vers le propriétaire pour recouvrer les frais engagés (jusqu'à 400 euros environ). En cas d'impossibilité de recouvrement, passé un certain délai, le véhicule sera vendu, le solde restant à la charge de la ville.

Grâce à ce nouveau service, nous pouvons dès à présent faire face au manque de civisme de ceux, très peu nombreux, qui utilisent l'espace public comme poubelle.

*Avec l'installation de la passerelle au-dessus du Canalet, un nouveau cheminement piéton est ouvert en centre-ville entre l'avenue de Cugnaux et l'impasse du Canalet.*

Le maire,  
**Dominique Coquart**





**6 juin** : les U11 de Villeneuve-Tolosane ont porté haut les couleurs du club de foot pour le tournoi annuel organisé au stade Robert Franc.

**18 juin** : avant-goût de la Fête de la Musique à la Maison de la Solidarité. Farid, musicien amateur, est intervenu de façon bénévole pour offrir à un petit groupe de Villeneuvois un moment d'évasion à travers un répertoire varié.



**10 juin** : les adhérents du centre d'animation jeunesse étaient nombreux à enfile les gants pour s'initier à la boxe anglaise.



**21 juin** : très belle édition de la Fête de la musique cette année encore, sous le signe du partage et de la convivialité.



**24 juin** : les élèves des ateliers du Majorat - arts visuels exposaient leurs réalisations de l'année devant leurs proches et quelques curieux.

# Conseil Municipal

## Compte rendu de la séance du 27 mai

Parmi les points abordés figuraient notamment\* :

### Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Conseil adopte à l'unanimité la feuille de route communale du PLH de Toulouse Métropole 2014-2019. Elle prévoit la construction de 115 logements par an (cf. Contacts juin 2015).

### Ecopôle

Après l'avis favorable du commissaire enquêteur, le Conseil approuve à son tour le dossier de permis d'aménager du lotissement d'activités Ecopôle. Les premières entreprises s'installeront en 2016.

### Marchés publics

L'adhésion au groupement de commandes du Sivom de la Saudrune offre à la commune des prix intéressants pour la fourniture de carburants.

\* le compte rendu complet est disponible en Mairie et sur [www.villeneuve-tolosane.fr](http://www.villeneuve-tolosane.fr), rubrique Conseil Municipal.

## Pharmacies de garde

### 6 juillet - Pharmacie Occitane

110 avenue du Marquisat - Tournefeuille  
☎ 05 61 06 88 78

### 12 juillet - Pharmacie Meningaud

14, rue du Vivier - Cugnaux  
☎ 05 61 31 14 44

### 14 juillet - Pharmacie de la Halle

15 place Nationale - Saint Lys  
☎ 05 61 91 72 65

### 19 juillet - Pharmacie Saint-Laurent

1, avenue de Toulouse - Cugnaux  
☎ 05 61 92 04 89

### 26 juillet - Pharmacie de Gascogne

60, route d'Ox - Seysses  
☎ 05 61 56 19 20

### 2 août - Pharmacie Arc en Ciel

44 boulevard Vincent Auriol - Tournefeuille  
☎ 05 61 86 21 54

### 9 août - Pharmacie du Touch

9 bis, avenue Montaigne - Plaisance-du-Touch  
☎ 05 61 07 35 90

### 15 août - Pharmacie du Lys

24 avenue de la République - Saint Lys  
☎ 05 61 91 76 82

### 16 août - Pharmacie du Fort

2, rue du Fort - Frouzins  
☎ 05 61 92 49 24

### 23 août - Pharmacie Bruna Rosso

35, rue Marcel Paul - Plaisance-du-Touch  
☎ 05 61 06 88 14

### 30 août - Pharmacie Courtois

3, avenue G. Pompidou - Cugnaux  
☎ 05 61 31 10 14

### 6 septembre - Pharmacie de la Ramée

102 chemin de Larramet - Tournefeuille  
☎ 05 61 07 19 02

Pour connaître la pharmacie de garde, appelez

RésoGardes  
☎ 3237

# BRÈVES

## Projet d'antenne relais : la commune ne délivre pas l'autorisation d'urbanisme

La commune a fait opposition à la déclaration préalable de travaux pour le projet d'antenne relais situé route de Roques :

- 1° La proximité du centre Bousquairol (centre de soins pour nourrissons et Institut médico-éducatif) et du futur groupe scolaire de Las Fonsès justifie l'application du principe de précaution.
- 2° Le projet est de nature à porter atteinte à la salubrité publique.
- 3° L'implantation de l'antenne en entrée ville nuit au paysage urbain tel que dessiné dans le projet de ZAC Las Fonsès.
- 4° La société Orange ne respecte pas le guide des relations entre opérateurs et commune qui prévoit une discussion préalable avec la ville sur le lieu d'implantation des antennes.
- 5° Ce projet rompt l'égalité entre citoyens en faisant subir aux propriétaires riverains une dévaluation de leurs biens et en mettant en péril l'activité économique des assistantes maternelles du secteur.

## Service urbanisme : l'accueil désormais sur rendez-vous

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil du public et de garantir une meilleure instruction des dossiers déposés par les usagers (permis de construire, déclaration préalable, etc.), les modalités d'accueil du service urbanisme sont modifiées :

- réception du public sur rendez-vous les mardi, mercredi et jeudi de 9h à 11h.
- réception des appels téléphoniques les mardi, mercredi et jeudi de 11h à 12h.
- prise de rendez-vous auprès de l'accueil de la Mairie (de 9h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi et de 9h à 12h lors des permanences du samedi).

L'accueil du service urbanisme a pour mission de conseiller les usagers sur la faisabilité des projets et notamment sur l'application des réglementations nationales et locales relatives aux travaux et constructions projetés (droit à construire : surface, hauteur, implantation, accès...).

## Réservation des activités périscolaires

La réservation de l'ALAE et la restauration scolaire pour l'année 2015-2016 est ouverte sur le portail famille et au guichet unique de la mairie. Cette réservation est obligatoire si vous souhaitez que vos enfants bénéficient des services de l'ALAE, de la restauration scolaire et du centre de loisirs. Le guichet unique de la mairie est à votre disposition pour répondre à vos questions. Un ordinateur est en accès libre dans le hall de l'Hôtel de Ville.

## Cet été, tous à l'Oasis !

Jusqu'au 30 août, la piscine intercommunale de la Ramée à Tournefeuille est ouverte tous les jours de 12h à 19h30. Entre le bassin de 25 m, le bassin ludique et la pataugeoire avec jeux d'eau, il y en a pour toute la famille ! Profitez également, en accès libre, de son espace relaxation et bien-être : jacuzzi, bains à remous, jets de massage, hammam...

Il est encore temps de s'inscrire aux cours d'aquagym qui reprennent à la rentrée... Plus d'informations au 05 61 06 23 50 ou sur [www.loasisdelaramee.fr](http://www.loasisdelaramee.fr)

## Opération Tranquillité Vacances

La mairie de Villeneuve-Tolosane renouvelle l'Opération Tranquillité Vacances cet été. Des agents de la police municipale se chargeront de surveiller régulièrement votre habitation pendant votre absence. Afin de bénéficier de ce service et de partir en vacances plus sereins, vous pouvez d'ores et déjà signaler votre absence en remplissant un formulaire disponible à l'Hôtel de Ville, au poste de police ou sur le site Internet de la mairie.

## Nouvelles activités économiques

### Contrôle pare-brise 31

#### A+GLASS

Stéphane LAHILLE  
29 rue Lou Verdaï - ZA Lou Verdaï  
Tél. : 05 61 488 700 / 06 86 59 16 82  
cpb31@controleparebrise31.com



# Les subventions aux associations pour 2015

Le Conseil Municipal a décidé de répartir l'enveloppe de 54 363 € consacrées au subventionnement des associations selon système de calcul qui met notamment l'accent sur l'accueil de jeunes adhérents, la politique tarifaire et la participation à la vie communale.

<b>Sport</b>	ORACS sport.....2 781 €	Les Brasseurs du Lac.....753 €	Villeneuve Parents.....921 €
Football .....4 923 €	Pétanque .....1 255 €	Théâtre du Pastel.....300 €	FCPE.....921 €
Badminton .....1 917 €	Rugby RC Saudrune.....1 272 €	Théâtre les T'Riens .....662 €	PEEP .....460 €
Basket .....1 563 €	Tae Kwon Do.....1 211 €	Club Tolosane Informatique.....825 €	Foyer collège .....1 222 €
Cascade 31 .....1 553 €	Tennis .....2 295 €	Tourbillon Danse jazz.....2 086 €	FNACA .....432 €
Escrime.....1 282 €	Tennis de table .....1 442 €	Sophrologie.....300 €	Amicale anciens combattants .1 115 €
Club Canin .....582 €	Cyclisme .....2 224 €	Ruisseau des arts .....314 €	Amicale anciens élèves .....270 €
Dynamic GV.....2 803 €	Volley-ball .....806 €	Scrap et cops.....336 €	Chasse .....150 €
Échecs.....1 076 €	<b>Culture</b>	Yoga .....779 €	Pêche .....727 €
Foot en salle .....531 €	Animations Festives.....300 €	<b>Autres</b>	Club du 3 <sup>ème</sup> âge.....1 186 €
Gym douce mixte .....735 €	Musica.....1 829 €	OMS.....1 741 €	<b>Subventions exceptionnelles</b> 1 617 €
Judo.....2 253 €	ORACS Culture.....2 584 €	ORACS (fédération).....96 €	
Karaté Do .....1 550 €			

## Agenda municipal

### Juillet - août

Médiathèque Clémence Isaure  
Exposition La Via Ferrata de Saint Paul de Fenouillet  
Par le club photo l'image au pluriel

### Vendredi 3 et samedi 4 juillet

Stade Robert Franc  
Festival Les Brasseurs du Lac  
Gratuit et ouvert à tous.

### Samedi 4 juillet à 10h

Médiathèque Clémence Isaure  
Rencontre littéraire sur Le rocher de Tanios d'A.  
Maalouf

### Mercredi 8 juillet à 10h

Médiathèque Clémence Isaure  
Club des lecteurs

### Lundi 13 juillet

Fête Nationale  
21h, Maison du Lac : bal avec l'orchestre David  
Arnaud  
22h30, stade Robert Franc: feu d'artifice

### Samedi 25 juillet à 22h

Place du Fort  
Ciné de plein air : Les 5 légendes. Gratuit

### Vendredi 31 juillet

10h-12h30 et 14h30-19h  
Rue de l'Hôtel de Ville  
Don du sang

## A venir en septembre

### Judi 10 septembre à 19h

Le Majorat  
Soirée de lancement d'Escales Cirque

### Samedi 12 septembre

Place du Fort  
Portes Ouvertes sur Villeneuve



## Zoom sur...

### Lundi 13 juillet Fête Nationale bal et feu d'artifice

Attention, cette année, changement de date et de lieu !  
Lundi 13 juillet, rendez-vous à la Maison du Lac pour célébrer la Fête Nationale. A partir de 21h, profitez d'une soirée haute en couleurs qui ravira petits et grands. Comme chaque année, vous pourrez participer au traditionnel bal musette animé par l'orchestre David Arnaud. A 22h30, vous en prendrez plein les yeux avec l'incontournable feu d'artifice tiré au stade Robert Franc...



### Samedi 25 juillet à 22h

Place du Fort

### Ciné de plein air : Les Cinq légendes

Gratuit

Ne manquez pas la projection en plein air du film d'animation Les Cinq Légendes, de Peter Ramsey ! Il raconte l'aventure fantastique d'un groupe de héros, tous doués de pouvoirs extraordinaires. Lorsque Pitch, un esprit maléfique, décide de régner sur le monde, Jack, un adolescent rebelle et les cinq légendes vont devoir, pour la première fois, unir leurs forces pour protéger les espoirs, les rêves et l'imaginaire de tous les enfants...

Un film à (re)découvrir en famille !

En cas d'intempéries, la séance se déroulera au Préau couvert.

Renseignements au 05 62 20 77 10.



Mensuel d'information communale édité par la Mairie de Villeneuve-Tolosane.  
Directeur de la Publication: Dominique Coquart  
Chargés de communication: Mathilde Maistre, Fabien Marzelière.  
Dépôt légal de parution - N° ISSN: 1283-5285  
N° 141 - Juillet/Août 2015  
Public-Imprim Midi-Pyrénées - Tél.: 05 61 44 11 12

